

un ou deux. En vertu de l'alinéa c), le ministre sera responsable des eaux. De la qualité des eaux, je suppose. En vertu de l'alinéa e), il sera chargé de:

la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment de celle de l'eau, de l'air et du sol;

Ce sont de très grandes responsabilités. Le ministre et ses fonctionnaires ont réfléchi sur les problèmes auxquels nous serons exposés à l'avenir. M. J. W. MacNeill, directeur des recherches et de la coordination des politiques au ministère, a présenté une communication fort intéressante et importante. Je tiens à en citer quelques passages parce que l'auteur a fort bien traité de certains problèmes auxquels le Canada aura à faire face. Les voici:

...Le Canada est maintenant un des pays les plus hautement urbanisés du monde...

...En 1966, 73 p. 100 de la population canadienne était urbaine. On s'attend qu'en 1981 cette proportion sera portée à 85 p. 100 et en l'an 2000, à 94 p. 100...

...D'ici 30 ans, plus de la moitié de la population du Canada—environ 16 millions d'âmes—habitera 21 centres urbains le long du Saint-Laurent à partir de Windsor jusqu'à la ville de Québec.

Cela étant, le ministre et ses fonctionnaires doivent se rendre compte de ce qui se passe en matière d'urbanisation au Canada. Je suis particulièrement stupéfait et constamment étonné du manque d'intérêt que manifeste le gouvernement fédéral à l'égard de cette situation. Nous permettons aux grandes villes, et le ministre les encourage par son inaction, à déverser presque tous leurs déchets dans les cours d'eau qui les sillonnent sans leur faire subir aucun traitement. Que fait le gouvernement fédéral? Presque rien.

Le 6^e exposé annuel du Conseil économique du Canada intitulé «Perspectives 1975» traite de la question. Il signale que les villes suivantes n'ont pratiquement aucune installation pour traiter les matières d'égout qui sont déversées dans les cours d'eau ou la mer: Saint-Jean (T.-N.), aucun traitement; Dartmouth-Halifax, aucun traitement dans une proportion de 99 p. 100; Québec, aucun traitement; Montréal, aucun traitement dans une proportion de 91.6 p. 100; Windsor, aucun traitement dans une proportion de 85 p. 100; Saskatoon, aucun traitement dans une proportion de 93 p. 100; Vancouver, aucun traitement dans une proportion de 59 p. 100; Victoria, capitale de la Colombie-Britannique, aucun traitement dans une proportion de 98.9 p. 100.

Une voix: Et à Toronto, combien?

M. Orlikow: Toronto s'en tire un peu mieux, sans l'aide du gouvernement fédéral. Les Torontois essaient de régler le problème depuis bien longtemps. Cela s'applique aussi à ma ville de Winnipeg. Que se passe-t-il aux alentours d'Ottawa, la capitale nationale? Sur les 80 milles qui séparent Ottawa de l'embouchure de l'Ottawa, près de Montréal, 14 localités dont 10 du Québec et 4 d'Ontario, déversent des égouts non traités dans cette rivière. Je ne parlerai pas des usines des pâtes et papiers parce que le ministre a dit qu'un programme et un calendrier étaient établis. Je le crois sur parole. Cependant, il faudrait accélérer le calendrier. D'après le ministre, d'ici sept ans, même les anciennes usines de pâtes et papiers seront pourvues des installations qui mettront fin au déversement d'effluents dans les cours d'eau.

[M. Orlikow.]

• (9.50 p.m.)

Le ministre n'a pas soufflé mot du problème des villes, et particulièrement du traitement des eaux d'égouts. Ottawa n'en traite que 30 p. 100 et 70 p. 100 sont déversés dans la rivière presque sans traitement. La ville de Hull, avec une population de 57,000 âmes ne possède absolument aucune installation pour le traitement des eaux d'égouts. J'ai déjà mentionné Montréal. Si je verse ces faits au compte rendu, ce n'est pas parce que je critique les villes—tout citoyen canadien ne peut s'empêcher de remarquer comment ses taxes augmentent d'année en année...

M. Whelan: Puis-je poser une question au député? A quelle année remontent ses chiffres?

M. Orlikow: Ma foi, j'ai dit qu'ils figuraient dans le sixième rapport annuel du Conseil économique publié probablement l'an dernier ou l'année d'avant.

M. Whelan: Je sais que la ville de Windsor l'an dernier a transformé une partie de la ville en usine de traitement.

M. Orlikow: Alors je félicite Windsor, mais je m'intéresserais à savoir dans quelle mesure a été réduit le chiffre de 91 p. 100 des eaux d'égouts que j'ai cité pour Windsor. Je suis sûr qu'une partie importante reste sans traitement. Ce n'est pas que les municipalités ne sont pas conscientes du problème. Le 3 mars 1970, la Fédération canadienne des maires et des municipalités présentait un mémoire au comité des Communes, qui discutait alors la loi sur les ressources en eau du Canada. Le mémoire indique clairement qu'ils admettent leur faute. Et ils se sont adressés au gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide. Permettez-moi de citer quelques extraits du mémoire.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités reconnaît que pour réussir un tel effort coopératif massif—

Il s'agit d'épurer les systèmes d'égouts au Canada.

—Les municipalités auront à assumer plusieurs responsabilités, à apporter plusieurs adaptations importantes à leurs programmes et méthodes de fonctionnement et, en maints cas, à modifier l'échelle de priorités de leurs dépenses.

Les municipalités ne doutent pas que ce sont les provinces qui doivent assumer un rôle positif primordial pour lutter contre la pollution de l'air et de l'eau.

Et voici la suite:

L'engagement du gouvernement fédéral, au moyen des impôts, de l'aide technique et de la recherche et, enfin, au moyen des sanctions, semble absolument essentiel à une organisation efficace et à sa mise en œuvre dans toute région du Canada.

Je n'ai pas le temps de prolonger les citations provenant du mémoire, mais il est clair, d'après celles que j'ai fait consigner au compte rendu, que les villes du Canada connaissent la nature des problèmes. Elles cherchent maintenant des directives et une aide valable du gouvernement fédéral.

Une voix: Vous voulez dire de l'argent.